

Mini-Entrevues Multiples (MEM)

Information communiquée à tous les candidats postulants en médecine à l'Université Laval, à l'Université de Montréal et à l'Université de Sherbrooke.

Le masculin est utilisé ici afin d'alléger le texte.

- [Déroulement des MEM](#)
- [Dates de passation des MEM et processus de convocation](#)
- [Lieu de passation des MEM](#)
- [Frais associés aux MEM](#)
- [Échange de renseignements personnels](#)
- [Rétroaction sur les MEM](#)

Déroulement des MEM

Lors des MEM, le candidat exécute un parcours de plusieurs stations, chaque station ayant une mise en situation différente. Ces diverses mises en situation, qui se déroulent toutes seulement en français, visent à évaluer des compétences personnelles et des aptitudes générales du candidat. Elles ne font pas appel à des connaissances médicales. Le candidat dispose de deux minutes pour lire une vignette présentant la mise en situation proposée, puis il entre dans la salle d'entrevue pour le restant du temps accordé à la station. Le parcours comprend 14 stations, dont deux stations de repos. Il y a deux types de stations, des stations de type « jeu de rôle » et des stations de type « discussion ».

Les trois facultés de médecine francophones du Québec (Université Laval, Université de Montréal et Université de Sherbrooke) gèrent ensemble la passation des Mini-Entrevues Multiples Francophones Intégrées (le comité central MEMFI). Ainsi seront invités aux MEM, les candidats retenus pour ces MEM par l'une ou l'autre de ces facultés. La personne invitée ne passera ses MEM qu'à un seul endroit (Montréal, Québec, Sherbrooke ou Moncton) et ses résultats seront acheminés à chacune des facultés à laquelle elle a postulé et qui l'aura retenue pour les MEM.

Il est important de souligner que même si l'organisation des MEM est un processus commun auquel participent les trois facultés de médecine francophones du Québec, le candidat doit déposer une demande d'admission dans chacune des facultés où il souhaite que sa candidature soit considérée.

Dates de passation des MEM et processus de convocation

Les MEM se dérouleront **les 18 et 19 avril 2015**. **Tout candidat retenu sera convoqué seulement pour l'une ou l'autre de ces deux dates**. Donc, chaque personne qui postule à une faculté de médecine francophone du Québec doit s'assurer d'être **disponible pour ces deux dates**, advenant qu'elle soit convoquée aux MEM.

Il est très important que chaque candidat ayant effectué une demande d'admission

vérifie quotidiennement ses courriels à partir du 30 mars et ce, jusqu'aux dates des MEM, car les candidats retenus pour les MEM par une faculté de médecine francophone québécoise recevront un **avis de convocation aux MEM par courriel**. Cet avis comprendra les informations suivantes :

- Nom de la ou des facultés où le candidat est considéré pour être invité au MEM
- Lieu, date et heure de passation des MEM
- Procédure de confirmation de la présence
- Identifiant unique pour le paiement en ligne

Un candidat ayant été convoqué par une université peut recevoir ultérieurement une invitation pour une autre université, dans un envoi subséquent. Il est donc important, si un candidat n'a pas été convoqué au premier envoi pour toutes les universités auxquelles il a appliqué, de continuer à prendre ses courriels **quotidiennement** car il se peut que cette invitation arrive jusqu'au 17 avril 2015.

Chaque candidat est responsable de planifier ses déplacements afin d'organiser son transport pour s'assurer d'être à temps au lieu déterminé de passation de ses MEM. Tout retard ou absence aux MEM entraînera un refus de cette candidature.

Par souci d'une bonne et équitable gestion de l'administration des MEM, il ne sera pas possible pour un candidat de changer ni la date ni l'heure déterminées pour ses MEM.

Lieu de passation des MEM

Lors du premier envoi de convocation, les candidats sélectionnés par deux ou trois facultés seront répartis aléatoirement entre les lieux de passation (Montréal, Québec ou Sherbrooke). Si un candidat n'a été retenu que par une université, il sera convoqué aux MEM à cette université.

Lors des envois de convocation subséquents, le site de passation des MEM sera déterminé selon les places disponibles. Ainsi, un candidat n'ayant été retenu que par une université pourrait être convoqué aux MEM à n'importe quel lieu de passation (Montréal, Québec ou Sherbrooke).

Les candidats retenus dans le cadre de l'Entente intergouvernementale entre le Québec et le Nouveau-Brunswick (provinces maritimes : Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Écosse et l'Île-du-Prince-Édouard) seront convoqués au site de passation Moncton. Les MEM-site Moncton n'auront lieu que le samedi 18 avril 2015.

Par souci d'une bonne et équitable gestion de l'administration des MEM, il ne sera pas possible pour un candidat de changer ni le lieu ni la date ni l'heure déterminés pour ses MEM.

Frais associés à la gestion des MEM

À partir du 30 mars 2015, lors de la réception d'un avis de convocation aux MEM, le candidat devra compléter un **formulaire en ligne** sur lequel le ou les noms des facultés de médecine où sa candidature a été retenue pour les MEM seront clairement indiqués.

Il faut prendre note que les délais pour le paiement seront très courts et devront être absolument respectés. Chaque candidat doit s'assurer de vérifier **quotidiennement** ses courriels à cet effet.

Le candidat devra **décider et indiquer** s'il maintient sa candidature à l'une, à deux ou aux trois facultés, selon la proposition qui lui sera faite.

- Le candidat aura à **calculer les frais globaux associés à sa décision et à les acquitter par paiement en ligne avec une carte de crédit**. Le non-paiement de ces frais globaux à l'intérieur du délai prescrit dans l'avis de convocation lui refusera l'accès aux MEM, ce qui entraînera le rejet de sa candidature à chacune des facultés de médecine francophones l'ayant retenu.
- Étant donné le grand nombre de candidats souhaitant participer aux MEM, il faut prendre note que 50 % des frais associés à ceux-ci seront remboursés si le candidat nous avise de son désistement avant le temps spécifié sur l'avis de convocation.

Aux fins du calcul de ces frais globaux pour les MEM, tenez compte du fait qu'un montant de **125 \$ est exigé pour chaque université qui vous aura invité aux MEM**.

La réception en ligne de ce formulaire et du paiement approprié confirmera :

- Le maintien de la candidature dans la ou les facultés pour lesquelles le candidat aura acquitté les frais exigés.
- La présence aux MEM.
- L'engagement du candidat à respecter toutes les clauses de cette procédure d'admission.

Considérations particulières

Si un candidat est dans l'impossibilité d'utiliser le mode de paiement en ligne ou s'il est dans l'incapacité de payer les frais réclamés, **il doit communiquer immédiatement avec Madame Sandrine Charette-Martineau** (à l'adresse courriel suivante : MEM@fmed.ulaval.ca), afin de prévoir une solution alternative lui permettant de respecter le délai de paiement prescrit.

Échange de renseignements personnels

Des mesures sont mises en place pour permettre de gérer les MEM sur le principe d'un seul lieu de passation pour les trois facultés de médecine francophones :

- Le candidat qui fait une demande d'admission au programme de doctorat en médecine de l'une des trois facultés de médecine francophones du Québec consent d'emblée à ce que ces facultés échangent entre elles les renseignements personnels nécessaires pour :
 - répartir les candidats invités parmi les lieux de passation et aux dates choisies pour les MEM,

- o identifier les fiches servant à recueillir leurs résultats aux MEM, et
- o vérifier le paiement des frais pour les MEM.
- Le candidat consent aussi, et d'emblée, à ce que ses résultats aux MEM soient envoyés à chacune des facultés qui l'aura invité aux MEM et pour laquelle il aura payé les frais exigés.
- Le candidat consent également à ce que les facultés de médecine concernées puissent utiliser des données ou informations dénominalisées à des fins de recherche.

Rétroaction sur les MEM

Par souci d'équité, les trois facultés de médecine francophones québécoises ont convenu qu'aucune rétroaction sur sa performance dans les différentes stations des MEM ne pourra être obtenue par un candidat.